

Rapport d'activité

2022



BUREAU

	Fonction	Organisme représenté
Constant FLOQUET	Président	FDSEA
Julien BOUCQUEMONT	Vice-président	JA
Josiane CROCHET	Vice-présidente	AG2C
Théo GALICHET	Vice-président	JA
Guillaume GUERRE	Vice-président	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Jérôme MAHEUT	Vice-président	CDER
Mathilde SAVOYE	Vice-présidente	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Olivier COSSY	Secrétaire général	SGV
Jean-Baptiste PREVOST	Trésorier	Symbiose
Sébastien MANGEART	Membre	GFAM

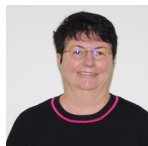
CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Organisme représenté
Régis JACOBÉ	AS Entreprise
Thierry FOURNAISE	AS Entreprise
Alain BOYNARD	CDER
Jean-François MOUSSY	Chambre d'agriculture de la Marne
Nicolas KUNYSZ	Chambre d'agriculture de la Marne
Hervé SANCHEZ	Chambre d'agriculture de la Marne
Paul POQUET	Crédit Agricole Nord-Est
Hervé LAPIE	FDSEA
Franck LESAGE	FDSEA
Bruno RIGOBERT	GROUPAMA
Antonin AUBRY	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Bastien LOMBARD	JA
Raymond LAPIE	MSA
Thierry BUSSY	SAFER

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE 2022



Julie PORTEJOIE
Directrice



Martine DURMARQUE
Assistante



Chantal URVOY
Communication



Caroline LEDEUIL
Installation-Transmission



Amandine CLOUET
REAGIR



Amandine TAVERNIER
REAGIR



Marie DECOVEMACKER
REAGIR



Marc CHALLAN BELVAL
REAGIR



Isabelle KOUAMO
Environnement

SOMMAIRE



Bureau et Conseil d'Administration

2

Equipe administrative

2

Installation

LE POINT ACCUEIL
INSTALLATION (PAI)

4

LE PLAN
PERSONNEL DE
PROFESSIONNALISATION
(PPP)

9

LES ACTIONS DE
COMMUNICATION

11

FOCUS SUR LES
INSTALLATIONS
AIDEES

14

Transmission

LE POINT INFO
TRANSMISSION
(PIT)

16

LES ACTIONS DE
COMMUNICATION

18

REPERAGE TERRITORIAL :
un plan
d'actions pour la filière
bovin allaitant

20

Agriculteurs en difficulté

FONCTIONNEMENT
DU DISPOSITIF
REAGIR

22

LES EXPLOITANTS
ET EXPLOITATIONS
SUIVIS EN 2022

25

LES ACTIONS DE
SENSIBILISATION

31

Environnement

DES PRESTATIONS EN
CHAMPAGNE
ARDENNE
POUR SYMBIOSE

34

DES PRESTATIONS AU
NIVEAU NATIONAL
POUR EPITERRE

35

Le Point Accueil Installation

Une activité en hausse

Le Point Accueil Installation (PAI) est la **porte d'entrée** pour tous les porteurs de projets qui souhaitent **s'installer en agriculture**. Le PAI accueille tout type de projet et de public, qu'il soit demandeur ou non des aides de l'Etat ou des collectivités.

Le nombre de rendez-vous individuel au PAI est **en augmentation de près de 14% en 2022** (213 rendez-vous contre 184 en 2021). Parmi ceux-ci, on note une hausse du nombre de rendez-vous pour des projets viticoles (+13%).

Lors du passage au PAI, **58%** des porteurs de projets viennent dans un **objectif de demande d'aides à l'installation**. **42%** d'entre eux viennent avant tout **s'informer sur les démarches à l'installation** sans pour autant savoir s'ils entreront dans le dispositif d'accompagnement à l'installation aidée.



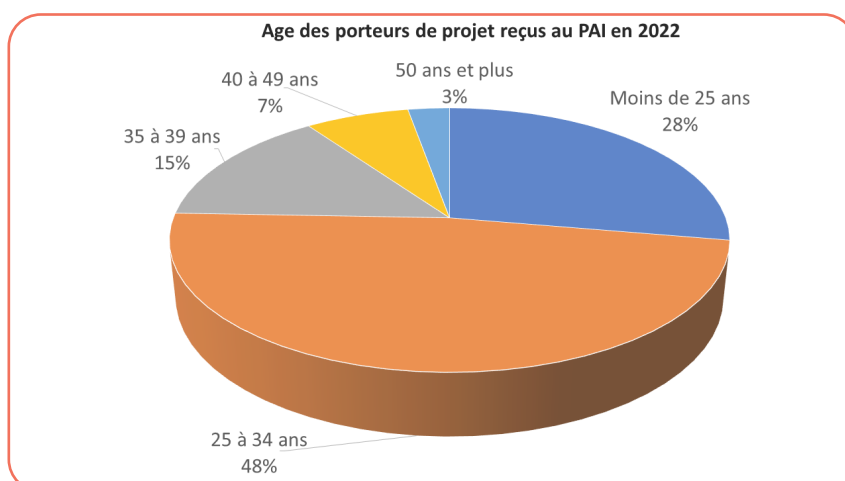
213 porteurs de projets ont été reçus en 2022

- 30% des candidats étaient des femmes
- 63% pour une installation agricole et 37% pour une installation viticole
- L'âge moyen est de 30,5 ans
- 23% n'étaient pas d'origine agricole ou viticole (contre 27% en 2021)

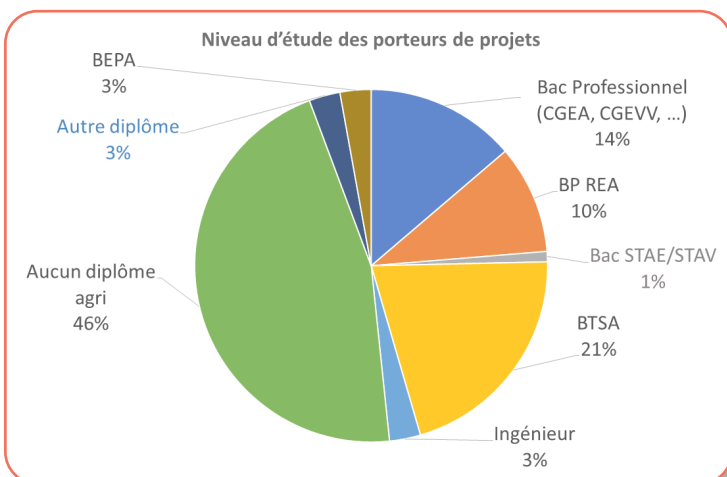
Caractéristiques des porteurs de projet rencontrés

Un âge moyen de 30,5 ans

48% des personnes rencontrées ont entre 25 et 34 ans. L'âge moyen des candidats (30,5 ans) est stable comparé à 2021.



46% sans Capacité Professionnelle Agricole



46% des porteurs de projet n'ont pas la Capacité Professionnelle Agricole (c'est-à-dire un diplôme agricole de niveau bac au minimum) au moment du rendez-vous. Cette donnée est en forte hausse après plusieurs années de régression : 44% en 2019, 43% en 2020 et 39% en 2021.

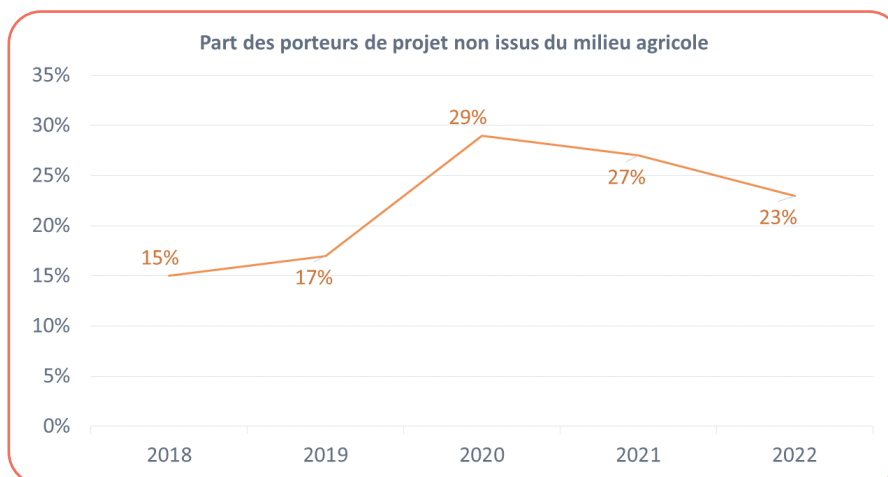
Le niveau de formation agricole prédominant reste le Bac + 2 (21%, essentiellement représenté par les BTS agricoles (B TSA), suivi du Bac Pro (14%).

Régression des porteurs d'origine non agricole

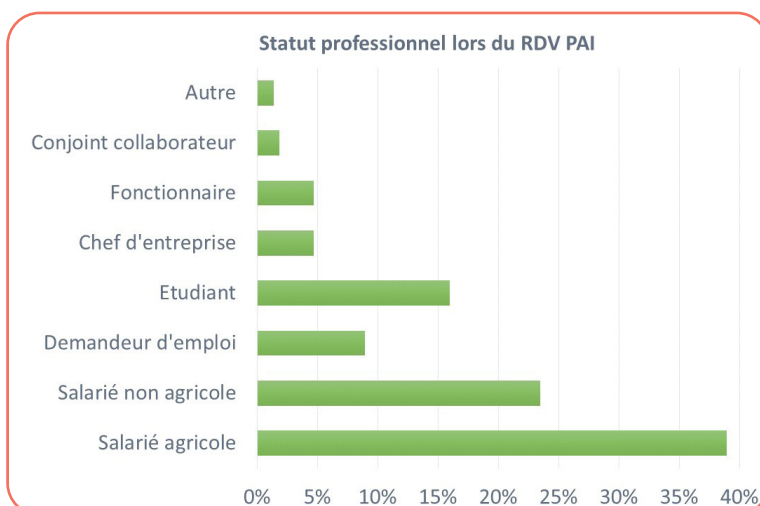
En 2022, 23% des porteurs de projet ne sont pas d'origine agricole ou viticole, un profil en régression pour la 3ème année consécutive (29% en 2020 et 27% en 2021).

La Capacité Professionnelle Agricole n'est pas acquise pour 63% d'entre eux.

Les projets envisagés par les porteurs de projet qui ne sont pas d'origine agricole sont notamment des installations en viticulture (24% des projets), en maraichage (18%), en grandes cultures (18%).



Des installations à titre principal



Plus de la moitié des porteurs de projet envisagent de s'installer à **titre principal**, soit **58%** (54% en 2021) et 28% à titre secondaire.

39% des porteurs de projet sont **salariés agricoles**, 23% salariés non agricoles et **16%** sont encore **étudiants** lors de leur rendez-vous au PAI.

Une hausse des projets en viticulture

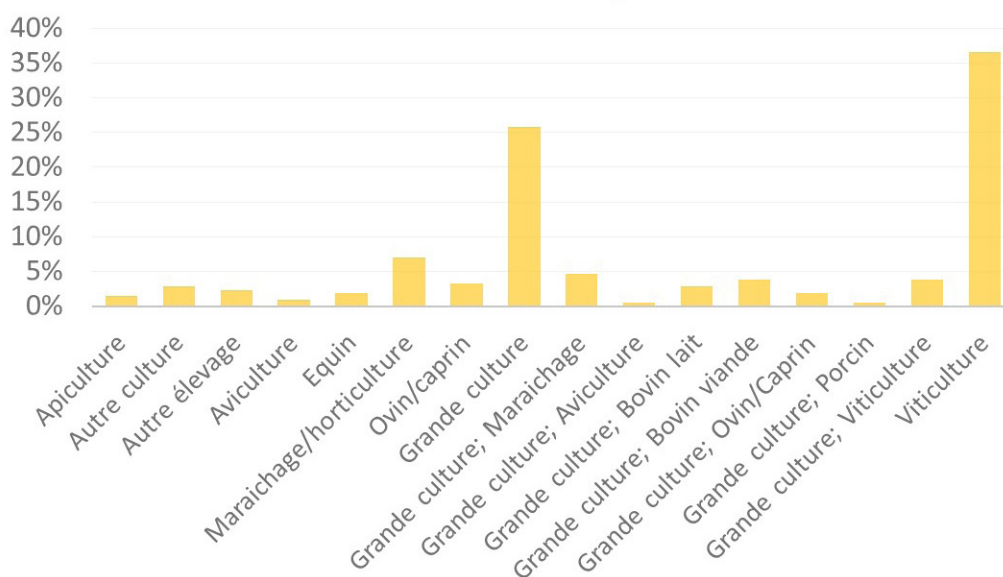
44% envisageaient une installation sur une exploitation à **dominante grandes cultures** et **37% en viticulture pure** (contre 26% en 2021). Le maraichage arrive en troisième position avec 7%.

L'**agriculture biologique** concerne **13% de l'ensemble des projets** (soit 28

projets en 2022) : 32% des projets d'installation en viticulture, 25% en grandes-cultures et 25% en maraichage. Contrairement aux années passées, la majorité des projets en agriculture biologique est envisagée par des **candidats d'origine agricole** (57% contre 43% pour les porteurs de projets non d'origine agricole).

Enfin, **49% des projets** d'installation (contre 38% en 2021) comportent **au moins une pratique agroécologique hors**

Productions envisagées



agriculture bio (certification HVE, plantation de haie, agriculture de conservation, enherbement des vignes...), beaucoup plus en viticulture (65% des projets) que dans les autres productions (39% des projets agricoles).

La moitié des projets d'installation (**49%**) est basée sur une **reprise d'exploitation agricole**, 26% sur une création d'exploitation et 18% sur une association. Pour certains, le type d'installation n'est pas encore défini au moment du rendez-vous au PAI.

Transformation et commercialisation des productions

36% des porteurs de projets souhaitent mettre en place un **atelier de transformation** sur l'exploitation (42% en 2021) : 40% des projets en viticulture et 33% en agriculture. 59% des porteurs de projets pensent commercialiser leurs productions via une coopérative.

La vente en **circuit-court** est envisagée dans **36% des projets viticoles** (5% en circuit-court exclusif et 31% des projets en circuit-court + coopérative ou négociant) et **43% des projets agricoles** (24% en circuit-court exclusif et 19% en complément d'une vente en coopérative ou négoce).

Retour des porteurs de projets suite à leur RDV au PAI

Pour toujours mieux accompagner les futurs installés en répondant à leurs besoins, une **enquête** est envoyée aux personnes qui ont poussé la porte du Point Accueil

Installation dans le mois qui suit leur RDV. Sur les 213 personnes rencontrées en 2022, 37 ont répondu à cette enquête.

Le PAI connu via ses partenaires

La majorité a entendu parler du PAI via la **chambre d'agriculture**. Viennent ensuite les syndicats agricoles (**JA, Groupe des Jeunes Vignerons**), les établissements scolaires agricoles suite aux nombreuses interventions de sensibilisation sur l'installation réalisées par le PAI auprès des étudiants en agriculture et viticulture)

et les centres de gestion.

La presse, les **sites internet** (JA, Groupe des jeunes vignerons), nos pages **Facebook**, **nos partenaires** ainsi que les nombreux **événements sur l'installation** contribuent également à faire connaître le PAI.

Des porteurs de projet très satisfaits du PAI

En s'adressant au PAI, 89% des porteurs de projet souhaitent être informés sur les démarches et l'accompagnement à l'installation, 6% sur les aides à l'installation.

92% ont jugé la **qualité d'accueil du PAI très satisfaisante**. Quant à la qualité de l'information, 81% l'ont jugée très satisfaisante. L'ensemble des porteurs de projets ayant répondu estiment que les documents remis lors du rendez-vous sont qualitatifs et recommandent le

Point Accueil Installation.

L'enquête a révélé quelques points d'amélioration : se faire connaître encore plus, réduire les délais de rendez-vous qui s'allongent souvent de novembre à avril. Les porteurs de projet ayant répondu à l'enquête souhaiteraient également être plus accompagnés dans les démarches administratives pour s'installer. Ce dernier point ne fait malheureusement pas partie des missions du PAI.



Force est de constater que le Point Accueil Installation n'est plus seulement le point d'entrée pour demander les aides à l'installation mais bien un passage incontournable pour tout projet d'installation !

Suivi des porteurs de projets 2 ans après leur RDV au PAI

Toujours pour améliorer nos services et réaliser un suivi des porteurs de projet, le Point Accueil Installation envoie une **seconde enquête de satisfaction 18 à 24 mois**

après leur passage au PAI. 19 porteurs de projet ont répondu à cette enquête en 2022.

Le projet d'installation

63% des porteurs de projet **ont concrétisé leur installation**, 83% à titre principal et plus de la moitié (58%) dans le cadre d'une reprise d'exploitation familiale. La moitié des installés a vécu cette étape relativement sereinement.

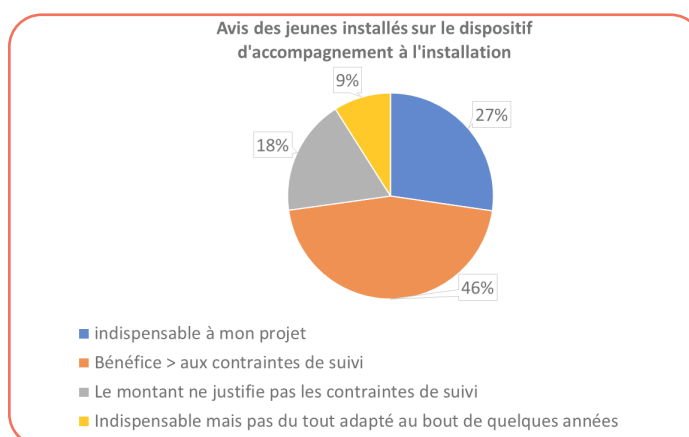
Pour **ceux qui n'ont pas concrétisé** leur projet, 14% l'ont repoussé, **43% l'ont abandonné** (en raison notamment

d'une reprise d'exploitation qui n'a pas pu se faire) et 43% sont encore en cours de démarche pour s'installer.

75% ont **rencontré des difficultés administratives**, 8% des difficultés liées à l'accès au foncier. 17% estiment n'avoir rencontré aucune difficulté.

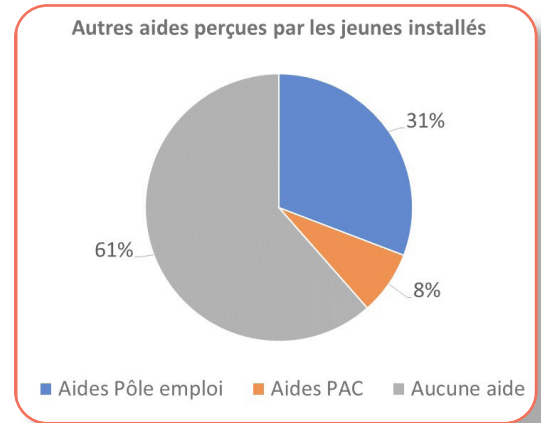
Une DJA pour la majorité

92% des porteurs de projet **enquêtés** ayant concrétisé leur projet ont bénéficié de la Dotation Jeune Agriculteur. 46% des bénéficiaires la jugent indispensable au projet d'installation. Plus de la moitié des porteurs de projet installés avec les aides juge le dispositif d'accompagnement à l'installation (PAI, PPP, stage 21h et Plan d'Entreprise) intéressant mais pas toujours adapté à leur besoin. 25% le juge indispensable et utile et 19% inutile.



D'autres aides possibles

Dans le cadre d'un projet d'installation, d'autres aides peuvent être mobilisées : 31% ont bénéficié des aides pôle-emploi et 8% des aides PAC.



Des pistes d'amélioration du dispositif à l'installation

Enfin, dans le but d'améliorer et de faire évoluer nos dispositifs (PPP, stage 21h, Plan d'Entreprise), certains porteurs de projet ont suggéré d'**accélérer le versement de la DJA** qui arriverait trop tardivement par rapport à la date d'installation (jusqu'à un an après celle-ci).

D'autres auraient souhaité **être recontactés** par le PAI quelques mois après le premier rendez-vous **pour un meilleur suivi**, mission qui n'est pas dans son champ d'actions.

Plus de trente partenaires

Pour apporter le meilleur conseil aux porteurs de projet, le PAI propose un partenariat à toutes les structures susceptibles de les accompagner. Celles-ci informent le PAI de leur offre d'accompagnement à l'installation et orientent les porteurs de projet vers le PAI. Ces derniers peuvent ainsi avoir connaissance de l'ensemble des offres d'accompagnement à l'installation en un seul lieu.

Aujourd'hui, 34 organismes et associations sont partenaires. Parmi eux, les JA de la Marne, partenaire

de la première heure à l'origine du parcours aidé à l'installation.

L'objectif est de disposer d'une liste la plus exhaustive possible de partenaires pour répondre au mieux aux demandes des porteurs de projets. **Si vous souhaitez devenir partenaire du PAI, n'hésitez pas à nous contacter !**

Une **plaquette** comprenant **tous les contacts des partenaires** (très utiles pour les porteurs de projet), leur est remise lors du rendez-vous au Point Accueil Installation.



Le Plan de Professionalisation Personnalisé



Une activité en progression

Le Plan de Professionalisation Personnalisé (PPP) est **obligatoire pour bénéficier des aides à l'installation** nationales et régionales. Il est également accessible (et recommandé) pour les installations non aidées.

Il permet d'établir un plan de **formations obligatoires ou facultatives**, à réaliser **avant ou après l'installation**, en fonction de l'expérience, des compétences et du projet du futur installé.

L'Adasea de la Marne est **labellisée CEPPP** (Centre d'Elaboration du Plan de Professionalisation Personnalisé).

En 2022, 83 porteurs de projet ont été reçus pour établir un PPP, soit dix de plus qu'en 2021 et 27 de plus qu'en 2020 : 27% de femmes (contre 18% en 2021), 89% d'origine agricole ou viticole (93% en 2021), avec un âge moyen de 29 ans (contre 27 ans).

Pour élaborer ce PPP, un **entretien spécifique** a lieu avec un **conseiller projet** (Caroline Ledeuil, conseillère PAI) et un **conseiller compétence** (Claude Meilleur du CRFPS pour les projets agricoles et Michel Beyler, enseignant au CFPPA d'Avize pour les projets viticoles).

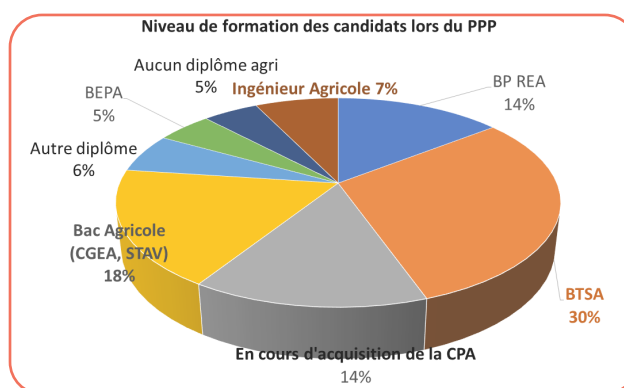
83 entretiens PPP réalisés en 2022 (+14% comparé à 2021)

- 27 % de femmes
- L'âge moyen était de 29 ans
- 66 % pour un projet agricole et 34 % pour un projet viticole
- 89 % des candidats au PPP sont d'origine agricole ou viticole

Caractéristique des candidats au PPP

L'**âge moyen** des candidats est **en augmentation** par rapport à 2021 (**29 ans** contre 27 ans). 51% des candidats ont entre 20 et 30 ans. Aucun candidat de plus de 40 ans n'a réalisé de PPP en 2022.

Les **BTSA** et les **Bac agricoles** sont **les plus représentés**. A noter que **14%** des porteurs de projets sont **en cours d'acquisition** de la Capacité Professionnelle Agricole (**CPA**) au moment de l'entretien PPP.



Les formations les plus préconisées

Les domaines de formation les plus préconisés sont la **lecture et la compréhension des comptes** (37% des formations préconisées en 2022 contre seulement 19% en 2021), la **fiscalité** et le **type de société** pour faire le bon choix selon sa situation (20% contre 28%), la **réflexion stratégique** (avec un volet sur la Pac) et les

outils de pilotage de l'entreprise (16% en 2022 contre 19% en 2021) et le **Certiphyto** (10% contre 2%).

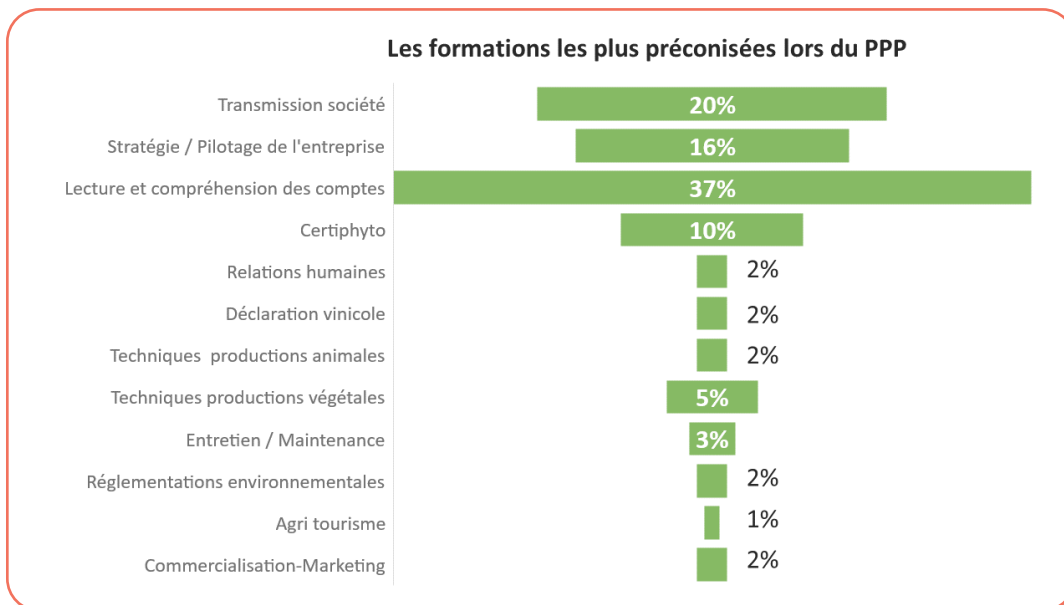
Les porteurs de projet n'ayant pas la Capacité Professionnelle Agricole se voient établir un PPP renforcé avec systématiquement les trois formations les plus préconisées citées ci-dessus.

Ces **formations, jugées essentielles** pour la réussite du projet et la conduite de l'exploitation, sont majoritairement **préconisées avant l'installation**.

Certaines formations comme la lecture et la compréhension des comptes auraient **plus d'intérêt à être préconi-**

sées post-installation afin de permettre aux porteurs de projet de se baser sur les comptes de l'entreprise.

Cependant, dans le dispositif actuel, il n'est pas envisageable de préconiser des formations post-installation de manière obligatoire.



Le stage 21h : une formation obligatoire

Les formations obligatoires du PPP comprennent au minimum le stage 21h (trois jours) qui se déroule **au CRFPS** quelle que soit la production envisagée. Ce **stage collectif** permet au futur installé de **maîtriser les enjeux de l'installation** (via des travaux en atelier), de se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser pour s'installer, et **d'échanger avec les autres** porteurs de projet ainsi qu'avec un jeune installé.

Six sessions de stage 21h ont eu lieu **en 2022** dont deux en juin comme l'an passé. **84 candidats** y ont participé (contre 78 en 2021).

Le Point Accueil Installation intervient lors de ce stage pour présenter à nouveau aux candidats l'accompagnement à l'installation et ses avantages, ainsi que toutes les aides mobilisables hors DJA. C'est également l'occasion d'échanger avec eux sur l'avancée de leur projet.

Parmi les candidats à l'installation reçus au PAI les années passées, 59 ont réalisés leurs formations préconisées par le PPP en 2022 contre 66 en 2021.



Les actions de communication sur l'installation

Des interventions sur le terrain

Informers les étudiants

Le Point Accueil Installation intervient dans les **lycées et centres de formation agricoles et viticoles** du département pour présenter aux étudiants les démarches liées à l'installation.

Ces interventions sont réalisées en concertation **avec la chambre d'agriculture, les Jeunes Agriculteurs et le Groupe des Jeunes Vignerons** pour associer l'information au témoignage d'un jeune installé.

En **2022**, le PAI a réalisé **cinq interventions** :

- Au Lycée Agricole La Salle Reims-Thillois (BTSA ACSE)
- Au CRFPS (BPREA)
- A la MFR de Gionges (Bac Pro CGEA)
- Au SGV pour le CFFPPA d'Avize (BPREA et BTS viticulture-œnologie)
- Au lycée d'Avize (Bac pro et BTS viticulture-œnologie)

Des journées d'échange pour les futurs installés

- En **avril**, les porteurs de projet à l'installation ont été invités à **Pomacle chez Romain Logeart**, jeune installé en grandes cultures avec création d'un atelier de **diversification en maraichage**.

Ils ont pu échanger sur les démarches et les points de vigilance avec les partenaires qui ont accompagné Romain dans son installation. S'en est suivie une visite de l'exploitation pour terminer par un moment convivial avec la trentaine de participants autour de produits locaux !



- En **avril** toujours, la **journée « Ose l'élevage »** (action mise en place par la chambre d'agriculture dans le cadre du repérage territorial conduit par l'Adasea sur la filière bovin allaitant) organisée au lycée de la nature et du vivant de Somme-Vesle a accueilli bon nombre d'Organismes Professionnels Agricoles dont le Point Accueil Installation.

Une nouvelle occasion d'échanger avec les jeunes du collège au lycée sur l'installation !

- En **mai**, la **journée de l'installation** organisée par les Jeunes Agriculteurs destinée à **tous lycées agricoles de la Marne** s'est déroulée à Champigneul-Champagne, après deux ans d'absence suite à la crise sanitaire.

Le Point Accueil Installation y a présenté toutes les démarches pour s'installer.





- En **septembre**, l'incontournable **speed dating installation** s'est tenu sur le stand des Jeunes Agriculteurs de la Marne, lors de la **Foire de Châlons**.

Une dizaine de partenaires étaient **présents** pour répondre aux questions des porteurs de projet sur leur installation !

- En **novembre**, une **matinée d'échange** sur l'importance de **bien communiquer entre cédant et repreneur** s'est déroulée à **Courtsols chez Mathieu Ducros**, jeune installé. Son oncle Florent, qui lui a transmis l'exploitation, a pu apporter son témoignage sur ce projet commun.

La formule conviviale de cet événement a permis de riches échanges autour de la transmission à la dizaine de participants présents.



- Enfin, **tout au long de l'année** le Point Accueil Installation intervient **auprès des OPA** pour présenter son guichet unique d'information mais aussi les démarches, le parcours à l'installation et les aides possibles.

En **2022**, le PAI est intervenu auprès de **Pôle Emploi**, du **CDER**, de la **FDSEA**, des Conseils d'Administration des **Jeunes Agriculteurs** de la Marne et du **Groupe des Jeunes Vignerons**.

Rencontrer les partenaires du PAI

La réunion des partenaires du Point Accueil Installation s'est déroulée **en septembre** lors de la **Foire de Châlons**. **Co-organisée avec les Jeunes Agriculteurs**, elle a permis de dresser un premier bilan des projets d'installation 2022 et d'échanger sur le sujet de l'installation.



Une communication multi-média

Internet : le PAI visible sur trois sites

- Sur le **site de l'Adasea (www.adaseamarne.fr)** rubrique «**Installation**», tout porteur de projet peut retrouver les missions et coordonnées du PAI, ses partenaires, les différentes étapes du parcours à l'installation, les dates de permanence du PAI et des sessions du stage 21h, les actualités et événements organisés par le PAI, les articles parus dans la presse et autres documentations.
- Le PAI est également visible sur le site internet des Jeunes Agriculteurs de la Marne (www.ja51.fr) dans la rubrique «Devenir Agriculteur».
- Le Groupe des Jeunes Vignerons a aussi créé une page sur son site Internet (www.gdj-champagne.fr) dédié au Point Accueil Installation dans la rubrique «s'installer en viticulture» où sont présentés le rôle et les missions du PAI.

Ces pages sont régulièrement mises à jour notamment les **événements organisés par le PAI** sur le site de l'Adasea et les **dates des permanences** du Point Accueil Installation sur les sites des trois structures.

Facebook : 360 abonnés

La page Facebook du Point Accueil Installation Marne compte **de plus en plus de followers** (360 abonnés).

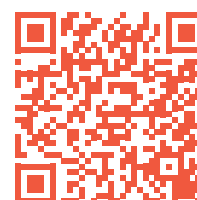
L'objectif est de communiquer sur l'installation, sur les dates de permanences, les événements, les formations, les aides...



Le PAI présent dans la presse départementale

En plus de la publication des dates des permanences du Point Accueil Installation dans la Marne Agricole, la Marne Viticole et la Champagne Viticole, **des articles rédigés par l'Adasea** paraissent dans la presse agricole départementale.

Retrouvez ces articles sur le **site internet de l'Adasea/** Rubrique Installation/Documentation ou via ce QR-Code.



Toutes les actions de communication autour du PAI sont financées par l'Etat et la Région Grand-Est.



Focus sur les installations aidées

Afin de voir ce que sont devenus les porteurs de projet passés au Point Accueil Installation les années précédentes, il est intéressant de se pencher sur les statistiques des jeunes installés avec la Dotation Jeune Agriculteur.

Une DJA plus importante en 2022

Dans la Marne, le **nombre d'installations aidées** est **relativement constant** avec 50 projets en 2022 contre 54 en 2021.

La **DJA moyenne a fortement augmenté** passant de 17 580 € en 2021 à **23 155 € en 2022** : cela est dû en partie au **montant de « reprise + investissement » plus important** (un des critères de détermination du montant de la DJA). En 2022, 38% des projets avaient un coût de

reprise de plus de 350 000 € contre 31% en 2021.

Cela peut s'expliquer également par l'augmentation de projets avec un atelier d'élevage (4 projets contre 2 en 2021), un atelier de transformation et vente en circuit court (52% en 2022 contre 33% en 2021), une certification HVE 2 (16% en 2022 contre 7% en 2021) ou une création d'emplois (34% en 2022 contre 28% en 2021), autres critères de détermination du montant de la DJA.

50 installations aidées dans la Marne

37 en agriculture – 10 en viticulture – 3 agri-viti

- 86% en installation à titre principal (93% en 2021), 12% en installation à titre secondaire et 1% en installation progressive
- 48 installations en zone de plaine (52 en 2021) contre 2 en zone défavorisée
- Aucune installation Hors Cadre Familial (contre 17% en 2020 et 4% en 2021)

Montant moyen de la Dotation Jeune Agriculteur : 23 155 € (contre 17 580 € en 2021)

Caractéristiques des installations aidées

74% des installations se réalisent **en société**, avec une dominance des EARL (38%) et des SCEA (28%). S'y ajoutent 6% de SARL et 2% de Gaec.

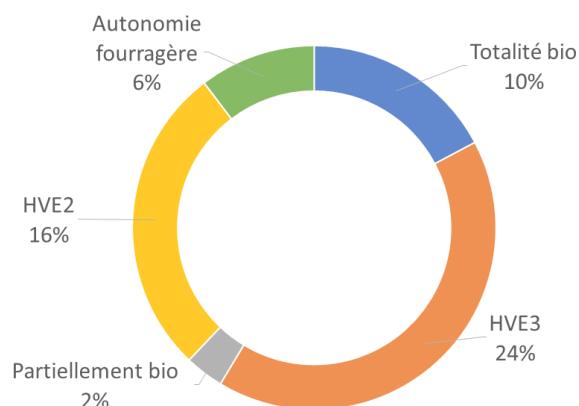
Stratégie de production

Les projets de certifications en Haute Valeur Environnementale de niveau 2 ou niveau 3 représentent 40% des projets (contre 37% en 2021). En **viticulture**, la certification **HVE** fait partie d'une **grande majorité** des projets d'installation.

Les installations en **agriculture biologique** (100% ou une partie de l'exploitation) concernent 12% des projets (contre 14% en 2021).

Soutenir l'**élevage** à vocation alimentaire, favoriser l'utilisation et le maintien des surfaces en prairies et/ou l'autonomie fourragère font partie des projets d'installation de 4 jeunes agriculteurs sur les 50 installations aidées.

Stratégies environnementales des installations aidées



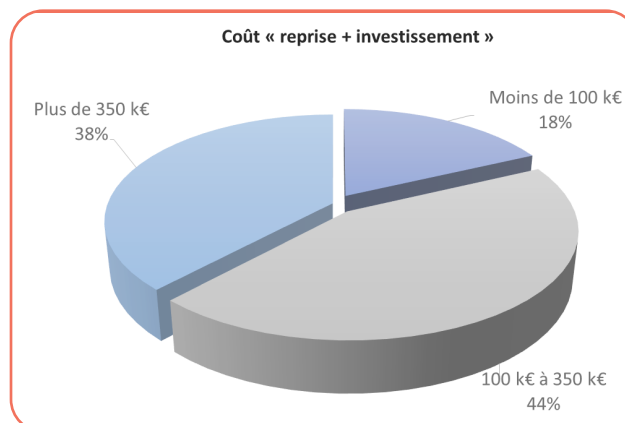
52% des projets ont une activité de **transformation**, de vente en **circuit court** (en majorité en viticulture, notamment les récoltants-manipulants) ou de **diversification** (contre 33% en 2021).

La **création d'emplois** est présente dans 34% des installations. 12% des jeunes installés ont pour projet d'adhérer à une Cuma pour favoriser les démarches collectives et diminuer les charges.

Coût de reprise et investissements

En 2022, 44% des installations ont une « valeur de reprise + investissements » située entre 100 000€ et 350 000€ (contre 59% en 2021), 38% dépassent les 300 000 € (contre 31% en 2021).

L'aide apportée par rapport à la tranche d'investissement permet d'accompagner davantage les jeunes agriculteurs qui fournissent un effort conséquent de reprise et de modernisation afin de créer des conditions appropriées à la réussite de leur projet.



Les installations aidées en Champagne-Ardenne et en Grand-Est

En 2022, la Région **Grand-Est** comptabilise 412 installations aidées dont 138 en Champagne-Ardenne (33% des dossiers de la région), 179 en Lorraine (43% des dossiers).

En Champagne-Ardenne, la **Marne** est le département comptant le plus d'installations aidées en 2022 : 50

contre 42 dans les Ardennes, 25 dans l'Aube et 21 en Haute-Marne.

La **moyenne de la DJA** en **Grand-Est** s'élève à **31 851€** (équivalent à 2021) et 26 608 € pour la Champagne-Ardenne.



Le Point Info Transmission

Une activité en hausse constante

L'Adasea est **labellisée Point Info Transmission (PIT)** depuis le 1er janvier 2020 pour une durée de 3 ans. Guichet unique d'informations sur la transmission, le PIT s'adresse aux futurs cédants (agriculteurs, viticulteurs, éleveurs...) ayant comme projet à moyen terme de transmettre leur exploitation.

Il est conseillé de **prendre rendez-vous au PIT entre 5 et 3 ans avant la cessation d'activité**. Or 62% des futurs cédants rencontrés en 2022 projetaient de cesser leur activité sous un à deux ans et 18% dans moins d'un an ; 15% ne savaient pas quand ils allaient cesser leur activité. Seulement 5% des futurs cédants avaient pour projet de cesser leur activité dans plus de 3 ans.



39 futurs cédants ont été reçus pour un projet de transmission en 2022 (contre 33 en 2021)

- L'âge moyen est de 60 ans (contre 62 en 2021)
- 69% en agriculture, 31% en viticulture
- 21% n'ont pas de repreneur identifié (contre 18% en 2021) lors du rendez-vous au PIT

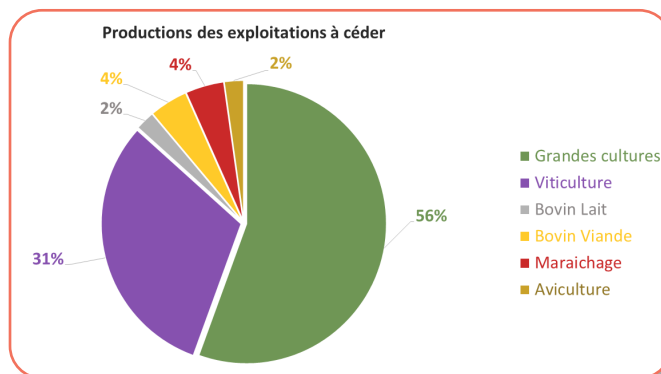
Profil des exploitations et des cédants

56% des exploitations à transmettre se situent en grandes cultures, 31% en viticulture, 8% en élevage.

L'Agriculture Biologique est présente dans 5% des projets de transmission (dont un projet mixte agri-viti).

La majorité (54%) des exploitations à transmettre sont en société.

Lors du rendez-vous au PIT, 79% des cédants ont un repreneur identifié : dans 90% des cas, il est issu du cadre familial et dans 94% des cas, c'est un futur installé. Tous les futurs cédants ont entamé la préparation de l'outil de production à transmettre mais seulement 8% d'entre eux ont établi la valeur de cession de leur exploitation.



Suivi des exploitants rencontrés au PIT

Plusieurs phases de suivi sont mises en place par le PIT après le passage des futurs cédants au Point Info Transmission : **un an** après puis **deux ans**, jusqu'à **trois ans** après la première rencontre.

L'objectif de ces suivis est de **faire le point avec le**

futur cédant sur l'avancée de son projet de transmission, de vérifier qu'il trouve bien toutes les réponses à ses questions. Ce suivi est fortement apprécié par les exploitants car il leur permet notamment de relancer leur réflexion sur leur cessation d'activité.

Avis des cédants sur le Point Info Transmission

Comme pour les rendez-vous au Point Accueil Installation, une **enquête Google Forms** est envoyée à l'issu du rendez-vous des futurs cédants au PIT, toujours dans la **volonté de mieux les accompagner** dans leur projet de transmission.

Sur les 39 exploitants rencontrés en 2022, 4 ont répondu à l'enquête.

Ils ont eu connaissance du PIT via le PAI, la chambre d'agriculture, la MSA ou le Forum de la Transmission. Trois ont poussé la porte du PIT dans le but d'être informé sur les démarches à réaliser.

L'ensemble des exploitants a jugé la qualité d'accueil et d'information satisfaisante et estime que les documents remis lors du rendez-vous sont qualitatifs.

Tous recommandent le Point Info Transmission.

Les points forts du PIT selon les sondés

INFORMATION
Orientation
Compétence
REACTIVITÉ
Clarté

Une vingtaine de partenaires



GFAM



Pour apporter un conseil adapté aux futurs cédants, le **PIT propose un partenariat** à toutes les structures susceptibles de les accompagner. Celles-ci informent le PIT de leur offre d'accompagnement à la transmission et orientent les futurs cédants vers le PIT. Ces derniers peuvent ainsi avoir connaissance de l'ensemble des offres d'accompagnement à la transmission en un seul lieu.

Aujourd'hui, **26 organismes** sont **partenaires du PIT** et s'engagent ainsi dans l'accompagnement des futurs

cédants. L'objectif pour le PIT est de disposer d'une liste la plus exhaustive possible de partenaires pour répondre au mieux aux questions des futurs cédants.

Une **plaquette** comprenant tous les **contacts des partenaires**, utiles pour les porteurs de projet, leur est remise lors des rendez-vous au Point Info Transmission.

Si vous souhaitez devenir partenaire du PIT, n'hésitez pas à nous contacter.

Les actions de communication sur la transmission

Des interventions sur le terrain

Des événements pour les futurs cédants

• En **novembre**, une **matinée d'échange** sur l'importance de **bien communiquer entre cédant et repreneur** s'est déroulée à Courtisols chez Mathieu Ducros, jeune installé.

Son oncle Florent qui lui a transmis l'exploitation, a pu apporter

son témoignage sur ce projet commun.

La formule conviviale de cet événement a permis de riches échanges autour de la transmission à la dizaine de participants présents.



• **Fin novembre** 2022 lors de la quinzaine de la transmission, le **Forum de la Transmission** organisé par les Jeunes Agriculteurs de la Marne s'est déroulé à la Maison de la chasse et de la nature à Fagnières.

• Enfin, **tout au long de l'année** le Point Info Transmission intervient **auprès des OPA** pour présenter son guichet unique d'information mais aussi les démarches et le parcours pour céder son exploitation.



Une présentation du Point Info Transmission a permis de faire connaître le dispositif et l'importance d'anticiper ses démarches ! Une vingtaine de participants ont pu échanger avec les experts présents sur leur projet de transmission.

Des échanges entre partenaires du PIT

La **réunion des partenaires** du Point Info Transmission a eu lieu à la Maison de la nature et de la chasse lors de la quinzaine de la transmission **fin novembre** 2022.

Co-organisée avec les Jeunes Agriculteurs, elle a été l'occasion de dresser un premier bilan des projets de transmission 2022 et a donné lieu à de nombreux échanges entre les structures présentes.



Une communication multi-média

Une visibilité sur deux sites internet

• Sur le **site de l'Adasea (www.adaseamarne.fr)** rubrique **«Transmission»**, tout futur cédant peut retrouver les missions et coordonnées du PIT, ses partenaires, les différentes étapes pour transmettre

une exploitation, les dates de permanence du PIT, les actualités et événements organisés par le PIT, les articles parus dans la presse et autres documentations.

- Une page est également dédiée au PIT sur le site internet de la **chambre d'agriculture de la Marne** (www.marne.chambre-agriculture.fr).

230 abonnés Facebook

- La page Facebook du Point Info Transmission Marne compte de plus en plus de followers : quasi 230 abonnés. L'objectif est de communiquer sur la transmission, les dates de permanences, les événements, les formations, ...

Elle recense les missions du PIT, les coordonnées ainsi que des vidéos et des plaquettes.



Une newsletter deux fois par an

- Une **lettre d'information régionale** (deux numéros en 2022) est adressée à tous les exploitants rencontrés au Point Info Transmission ainsi qu'aux partenaires. Elle permet de faire des focus sur des sujets liés à la transmission et propose également un calendrier de tous les événements en lien avec la transmission organisés par les 10 PIT de la région Grand-Est et leurs partenaires.



Une information à la presse

- Un **communiqué de presse** a été diffusé en janvier à la presse agricole et grand public régionale et nationale sur le plan d'actions défini pour maintenir l'élevage bovin allaitant dans la Marne lors du renouvellement des

générations suite au repérage territorial réalisé sur cette filière par l'Adasea en 2021.

Trois articles sont parus dans la presse (Marne Agricole, La France Agricole et Web-agri) suite à ce communiqué.

Cinq articles dans la presse départemental

- En plus de la publication des dates des permanences du Point Info Transmission dans la Marne Agricole, la Marne Viticole et la Champagne Viticole, de **nombreux articles, rédigés par l'ADASEA** et par les **PIT du Grand Est**, sont parus dans la Marne Agricole et dans la Marne Viticole.

Retrouvez tous ces articles sur le site internet de l'Adasea Rubrique Transmission/Documentation.



Toutes les actions de communication autour du PIT sont financées par l'Etat et la Région Grand-Est.



Repérage territorial : un plan d'actions pour la filière bovin allaitant

Dans la Marne, un élevage allaitant sur trois a disparu en 20 ans. Face à ce constat, l'Adasea, en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs de la Marne, a étudié en 2021 la dynamique de cette production via l'**analyse des projets de départ en retraite des futurs cédants** (présence ou non d'un repreneur, maintien de l'atelier par le repreneur, ...)

Les **difficultés évoquées** par les éleveurs rencontrés, et qui pourraient remettre en cause la pérennité de l'atelier, sont principalement la rentabilité de celui-ci, l'isolement et le manque de communication éleveur-société, l'incertitude du maintien de l'élevage par le repreneur, la difficulté de trouver un repreneur si aucun n'a été identifié dans le cadre familial.

Un groupe dédié

Pour pallier à ces problématiques et **maintenir l'élevage allaitant dans la Marne**, un groupe projet a été constitué avec notamment la chambre d'agriculture, la FDSEA, la SAFER, le Comité Elevage Marne, le Groupement de Défense Sanitaire et Identification (GDSI) et les JA.



Un plan d'actions en trois axes

Un plan d'actions défini autour de trois grands axes a été mis en œuvre en 2021 et 2022.

Sensibiliser à la transmission de l'exploitation

Les **futurs cédants sans repreneur** (10 personnes ciblées suite à l'enquête conduite en 2021) ont été **contactés** par le Point Info Transmission pour identifier leurs besoins (une aide pour trouver un repreneur, les questions qu'ils se posent...) pour y répondre et/ou les

diriger vers les partenaires adéquats.

La **communication** sur la transmission a été **renforcée** via le Forum de la Transmission (organisé par les Jeunes Agriculteurs de la Marne), les réseaux sociaux et des articles de presse.

Rendre le métier d'éleveur bovin allaitant plus attractif

Pour cela, il est nécessaire de dynamiser la filière.

- Une journée « **Ose l'élevage** » organisée par la chambre d'agriculture de la Marne a eu lieu au lycée de la nature et du vivant de Somme-Vesle en avril 2022.

Objectif : **dynamiser l'élevage** à l'échelle marnaise et montrer l'impor-

tance de cette filière sur le territoire au jeune public. Avec une vingtaine d'exposants et environ 600 jeunes, cette action a connu un vif succès !

- Une journée en visio sur la **station d'évaluation charolaise** basée à Sommepy-Tahure a également eu lieu en janvier 2022 avec une vente aux enchères en ligne.



Communiquer sur le métier d'éleveur bovin allaitant

- De nombreuses exploitations d'élevage ont ouvert leurs portes au grand public lors de l'opération « **Tous dans nos campagnes** » le **22 mai** 2022 organisée par la FDSEA de la Marne.
- Enfin, plus de 300 élèves de classes primaires se sont rendus dans les exploitations agricoles d'élevage durant les **rencontres « Made in viande »** en **mai** 2022.

Ce projet reçoit le soutien de la chambre d'agriculture de la Marne et de la Région Grand-Est



Fonctionnement du dispositif REAGIR

Un processus en six étapes pour une sortie positive

REAGIR s'est structuré en 2011 au sein de l'Adasea pour accompagner les agriculteurs en difficulté dans la Marne.

Depuis 2018, ce dispositif est reconnu officiellement par l'Etat comme « cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ».

Une démarche volontaire et validée

REAGIR intervient à la demande de l'exploitant qui ne parvient plus à prendre de décisions sur la gestion de son exploitation, qui se sent complètement dépassé, qui ne sait plus comment s'en sortir (voir les motifs d'entrée dans le dispositif p 25). Toutes les demandes d'entrées dans le dispositif REAGIR et de sorties sont étudiées par le Comité de Validation des Entrées Réagir (CVER), comité restreint (gage de confidentialité) aux accompagnateurs et à trois membres du bureau de l'Adasea, eux-mêmes agriculteurs et/ou viticulteurs.

Une fois validée l'entrée de l'exploitant dans REAGIR, son engagement est matérialisé par un **contrat pour une durée maximale de trois ans**. Celui-ci stipule que l'exploitant devra **être acteur dans la résolution de ses difficultés** ; il autorise REAGIR à disposer de ses données personnelles et à contacter les partenaires de son exploitation.

Objectif : trouver une solution positive

Les objectifs opérationnels du dispositif REAGIR est d'aider l'agriculteur à reprendre confiance en lui (pour retrouver sa capacité à gérer, à décider), l'aider à résoudre les problèmes financiers, économiques, techniques, juridiques et/ou sociaux de son exploitation, voire à l'accompagner vers une autre solution socio-professionnelle s'il le souhaite.

L'objectif final est de trouver une solution positive en confortant l'exploitant dans son activité agricole (maintien, adaptation) ou en l'aidant à trouver une nouvelle trajectoire professionnelle (reconversion).

Un accompagnateur unique

Chaque exploitant suivi a un accompagnateur REAGIR unique. Celui-ci a un rôle de coordination entre l'exploitant et ses partenaires techniques, économiques, sociaux et financiers. Il l'accompagne dans toutes les étapes jusqu'à sa sortie du dispositif.

Un accompagnement en six étapes

1. Appel volontaire de l'exploitant et rencontre avec l'accompagnateur
2. Diagnostic de la situation et échanges avec les partenaires
3. Définition des préconisations pour la résolution du ou des problèmes
4. Construction d'un plan d'actions avec l'exploitant
5. Mise en œuvre et suivi du plan d'actions
6. Sortie de Réagir (l'exploitant a retrouvé ses capacités de décision et d'actions).

De multiples actions mises en œuvre

- Echange et médiation entre associés et membres de la famille en cas de conflit
- Négociation avec les créanciers
- Diagnostic technique permettant des améliorations techniques et donc économiques
- Optimisation du matériel, travail en entraide ou en Cuma limitant les charges de structure
- Vente de foncier (investisseur, GFAM, réméré, ...) pour retrouver de la trésorerie tout en continuant d'exploiter
- Modulation, restructuration des emprunts
- Accompagnement administratif
- Procédures collectives et règlement amiable agricole
- Accompagnement juridique
- Reconversion professionnelle
- Départ à la retraite
- Formations externes (gestion, développement personnel, ...)
- Compréhension et amélioration du budget professionnel et privé
- Mise en relation avec les travailleurs sociaux (MSA...)
- Groupe de parole pour échanger et rompre l'isolement
- Interventions en groupe (remise à niveau comptable et économique, appropriation des budgets prévisionnels de trésorerie)
- Redirection vers le corps médical
- Veille sur les aides existantes

Pour la mise en œuvre de ces actions, le dispositif REAGIR s'appuie sur un collectif de partenaires (voir p 24) regroupant les compétences appropriées.

Une prolongation possible au-delà de trois ans

La durée moyenne d'accompagnement est de 3 ans, avec un delta important : de 8 mois à 10 ans (pour un exploitant sorti en 2022). Selon l'analyse de l'accompagnateur et sur demande et volonté de l'exploitant, depuis juin 2020 l'accompagnement peut être prolongé d'un an via un avenant au contrat signé par l'exploitant.

Cette prolongation doit cependant être acceptée par le Comité de Validation des Entrées Réagir. Afin de maintenir une dynamique pour parvenir à une sortie positive de REAGIR au bout de cette année supplémentaire, l'exploitant s'engage à suivre un plan d'actions précis sur un an, co-défini avec l'accompagnateur et noté dans le contrat.

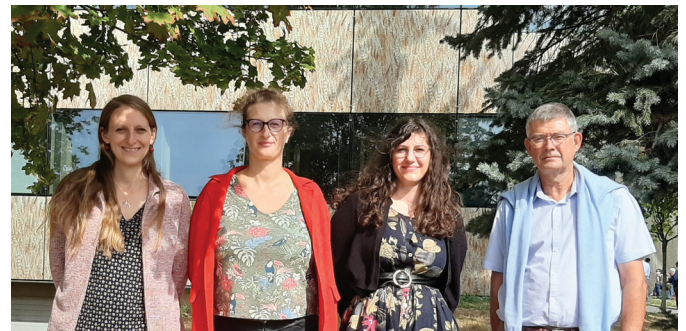
Cette possibilité de prolongation fait suite à une réflexion engagée en 2020 face au constat d'un besoin d'accompagnement au-delà de trois ans dans certaines situations, notamment pour les exploitants entrés dans le dispositif REAGIR juste avant la récolte catastrophique de 2016 qui a accentué leurs difficultés, sans compter les aléas climatiques successifs post 2016.



Une équipe d'accompagnateurs et de bénévoles dédiés

Quatre accompagnateurs spécialement formés

En 2022, les exploitants suivis par REAGIR ont été accompagnés par quatre collaborateurs formés à la relation d'aide par le docteur Gourmet, psychologue et spécialiste de la relation des aidés-aidants, ainsi qu'aux procédures collectives.



De gauche à droite : Marie Decovemacker, Amandine Tavernier, Amandine Clouet, Marc Challan-Belval

Une aide précieuse des bénévoles

En aidant l'exploitant à la réalisation d'actions et en lui apportant son soutien, l'action des bénévoles constitue un appui à l'accompagnement.

Exemples d'actions réalisées : tri de factures, classement, écoute, conseil, accompagnement au Tribunal Judiciaire

en cas d'indisponibilité de l'accompagnateur, aide à la recherche d'un emploi extérieur...

Quatre bénévoles sont engagés aux côtés de REAGIR.



Yvon Hofbauer
retraité,
ancien comptable
du CDER



Véronique Kunysz
retraîtée,
ancienne collabora-
trice du service RH
de Familles Rurales



Sylvie Albeaux
retraîtée,
ancienne comptable
du CDER



Joël Morlet
prêtre et sociologue

Un soutien de nombreux partenaires techniques et financiers

De nombreuses Organisations Professionnelles Agricoles et collectivités sont partenaires du dispositif REAGIR en le soutenant, soit financièrement (budget de fonctionnement), soit en mettant à disposition leurs compétences.

Une convention formalise chaque partenariat. Cette approche collaborative entre structures permet de

proposer, d'une seule voix, à l'exploitant des leviers d'actions et de redressement.

Les partenariats évoluent en fonction des besoins d'accompagnement et des profils des exploitants entrant dans le dispositif. En 2022, REAGIR compte **deux nouveaux partenaires** : les coopératives **Tereos** et **Luzeal**.



Le dispositif REAGIR reçoit le **soutien financier** de la Région Grand Est, du Département de la Marne et de la Chambre d'agriculture de la Marne.



Les exploitants et exploitations suivis en 2022

Photographie de l'ensemble des suivis

Une amélioration qui peut ne pas durer

En 2022, 116 exploitants (pour 98 exploitations) ont été accompagnés par REAGIR, contre 124 (102 exploitations) en 2021. On constate donc une légère baisse du nombre d'exploitants et exploitations suivis.

31 personnes (24 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2022 (contre 21 en 2021). 29 en sont sorties (contre 42 en 2021). Deux exploitants accueillis pour un premier rendez-vous n'ont finalement pas souhaité entrer dans le dispositif.

Mais le nombre d'exploitants au 31 décembre 2022 (à suivre en 2023) était de 90 contre 87 au 1er janvier 2022, donc en légère hausse. Deux raisons à cela :

- un nombre important d'exploitants entrés dans le

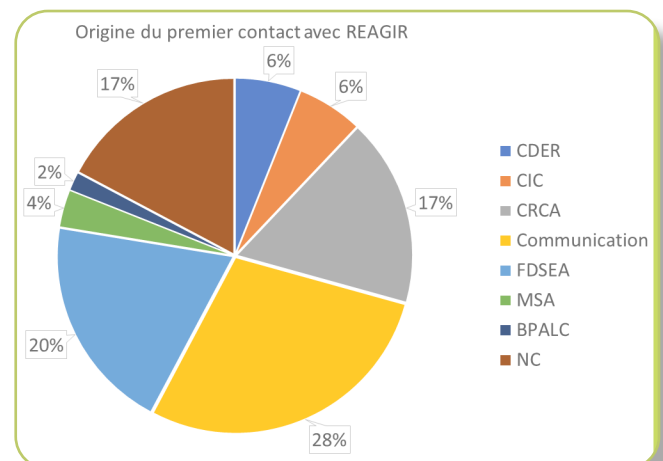
dispositif REAGIR fin 2022 malgré un contexte économique favorable (les prix de vente des productions élevés compensent la hausse significative des charges). La fin du moratoire sur les recouvrements instauré pendant la crise sanitaire liée au Covid a en effet conduit à un retour de la pression financière des créanciers sur les exploitants.

- un nombre élevé d'exploitants sortis de REAGIR en 2021 (42 personnes dont une sortie positive pour 35) comparé aux années précédentes, correspondant à des personnes accompagnées depuis plus de trois ans (depuis 2015/2016) et pour lesquelles le retour à l'autonomie a été plus difficile qu'habituellement.

Comment ont-ils connu REAGIR ?

Dans la majorité des cas (55%), ils ont connu l'existence du dispositif REAGIR par l'intermédiaire de nos partenaires (FDSEA, Crédit agricole, CDER, CIC, MSA, Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne...).

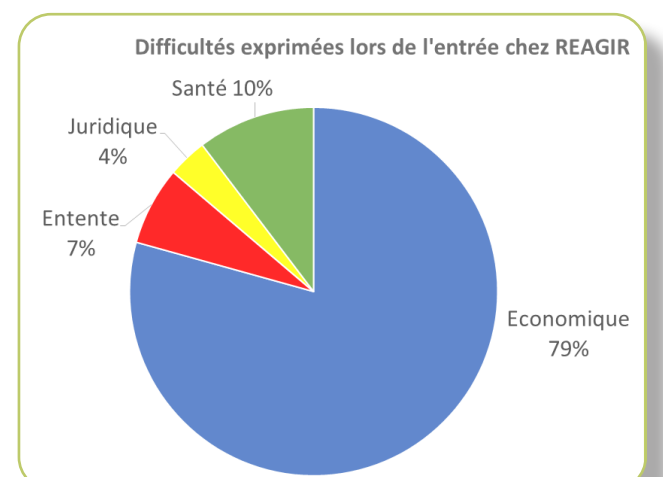
28 % ont cependant appelé le dispositif de leur propre chef. Ils en ont en effet eu connaissance grâce à la communication réalisée par REAGIR via des articles dans la presse locale agricole (La Marne Agricole, La Marne Viticole) ou grand public (L'Union), au bouche à oreille, au site internet (www.reagir-marne.fr) ou à nos pages Facebook et LinkedIn. Cette part augmente au fil des ans.



Un suivi souvent pour des raisons économiques

Près de 80% des exploitants suivis en 2022 ont franchi la porte de REAGIR pour des raisons économiques : un manque de trésorerie dans la majorité des cas, conduisant à la rupture de la relation avec un ou plusieurs créanciers avec pour conséquences le blocage du fonctionnement normal de l'exploitation sur certains aspects. Pour 10% d'entre eux, il s'agit d'un problème de santé et pour 8,7% un problème d'entente (associés, salariés, famille).

Cependant, la difficulté économique n'est souvent qu'une conséquence visible de causes plus profondes et d'une diversité de difficultés : manque de capacité entrepreneuriale (difficultés de gestion et/ou techniques), problèmes de santé le plus souvent psychologiques, problèmes d'entente...



Des exploitants suivis plus jeunes qu'avant

Il est difficile de réaliser un « profil type » de l'agriculteur ou du viticulteur en difficulté ainsi que de son exploitation, chacun ayant ses spécificités, son histoire, son fonctionnement...

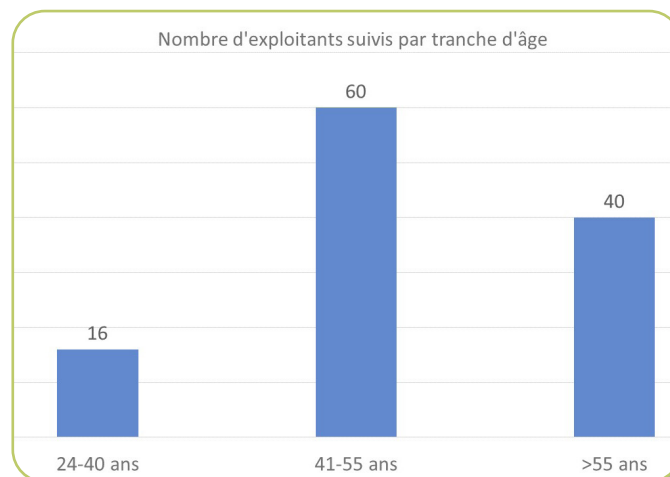
Les « suivis » en 2022, comme les autres années, couvrent tous types de productions, toutes formes juridiques, toutes tranches d'âge, tous niveaux d'instruction. Leur seul **point commun** est de devoir **solliciter une aide pour s'en sortir** humainement, socialement, économiquement face aux difficultés majeures, et très souvent multiples, qu'ils rencontrent.

65% sont des hommes, proportion correspondant à la typologie des exploitants marnais.

Si les personnes accompagnées ont entre 24 et 71 ans, on note un **rajeunissement des exploitants suivis** avec une légère hausse des **24-40 ans (+3% comparé à 2021)**, une hausse significative des **41-55 ans (+10%)** et un recul important des exploitants de **plus de 55 ans (-13%)**.

Ce rajeunissement ne correspond pas à la population agricole marnaise majoritairement âgée de plus de 55 ans. Nous l'expliquons par le nombre important d'exploitants de plus de 56 ans sortis en 2021 (24 sorties dont 11 retraités) et un nombre d'entrées faible de cette classe d'âge en 2022 (5 personnes contre 6 en 2021).

70 % des exploitants accompagnés **sont en couple** (mariés ou en union libre). Nous restons attentifs à la bonne entente au sein du couple ; celui-ci peut en effet être également la cause de problématiques rencontrées par l'exploitation.



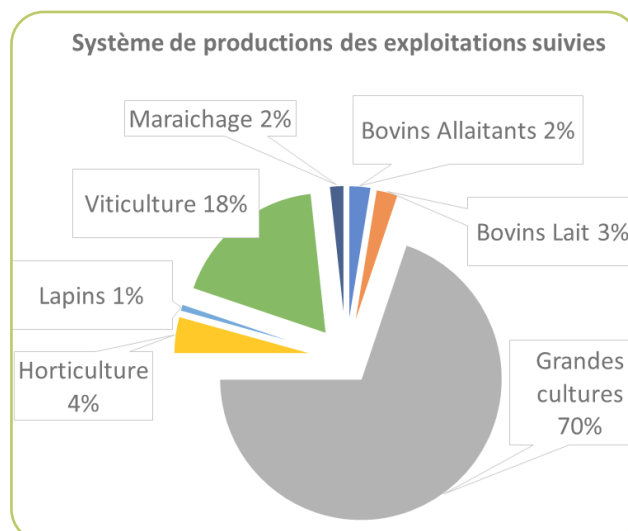
Les 24-40 ans : des difficultés malgré la DJA

- Sur les 16 exploitants de cette tranche d'âge, 11 ont suivi le parcours à l'installation et 9 ont obtenu une DJA allant de 11 700 € à 40 000 €.
- Ces derniers sont accompagnés pour des problématiques économiques suite, très souvent, à la reprise d'une exploitation présentant déjà des difficultés (7 exploitants sur les 9).
- S'y ajoutent également un manque de capacité entrepreneuriale, des problèmes intergénérationnels avec des parents parfois encore associés.

Une hausse des exploitations viticoles

En 2022, **70%** des exploitations accompagnées sont en **grandes cultures**, alors qu'avant la très mauvaise moisson de 2016, la majorité comptait un élevage. Le nombre de **viticulteurs** accompagnés est également passé de 12% en 2021 à **18%** en 2022. Cette hausse s'explique, non pas par les conséquences de la crise sanitaire due au Covid, mais plutôt par des difficultés de gestion, le plus souvent liées à une non maîtrise des prélèvements privés.

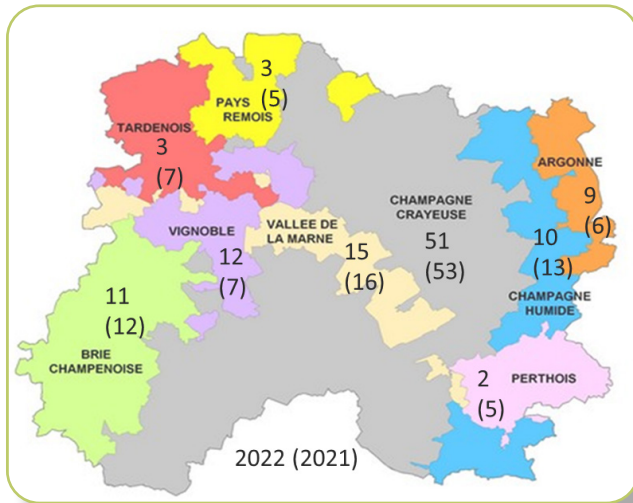
Nous observons de **grands écarts** en matière de **surfaces** exploitées par les exploitants suivis : de 30 à 360 ha (avec une moyenne de 149 ha) en grandes cultures et de 0,46 ha à 8,21 ha en viticulture. Une surface trop petite peut être source de difficulté mais elle n'est jamais la seule responsable de la situation économique de l'exploitation.



A contrario, une exploitation ayant une surface suffisante n'en est pas moins à l'abri de problèmes économiques. En matière de **structure juridique**, on note une prédo-

minance des EARL comme forme juridique (47%), ce qui correspond à la typologie marnaise. 70% des exploitants suivis sont seuls sur leur exploitation.

Un nombre important d'exploitants en Champagne crayeuse

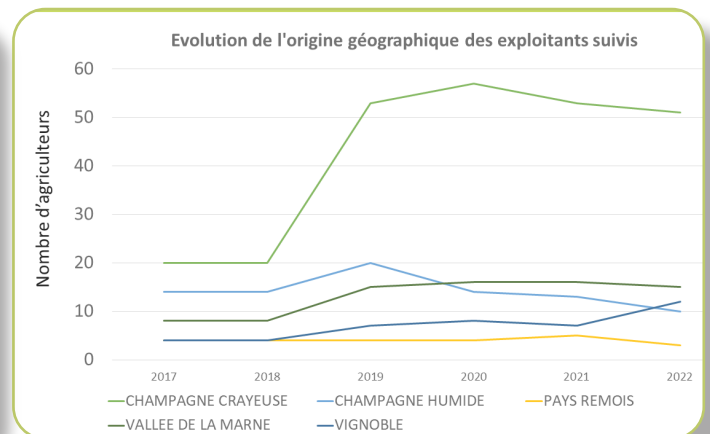
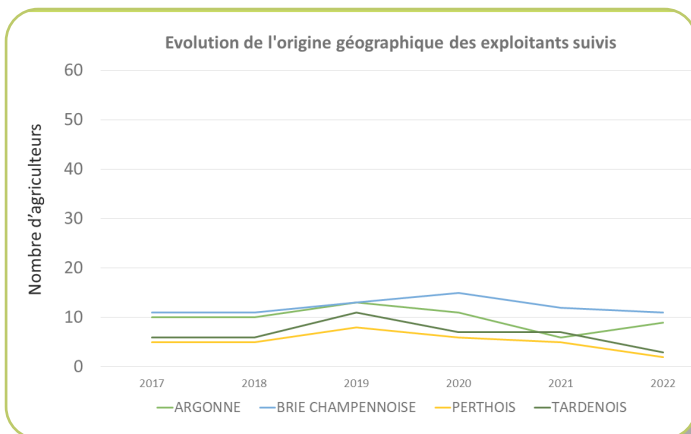


Le nombre d'exploitants suivis dans les zones périphériques telles que le Perthois et le Tardenois diminue depuis 2019.

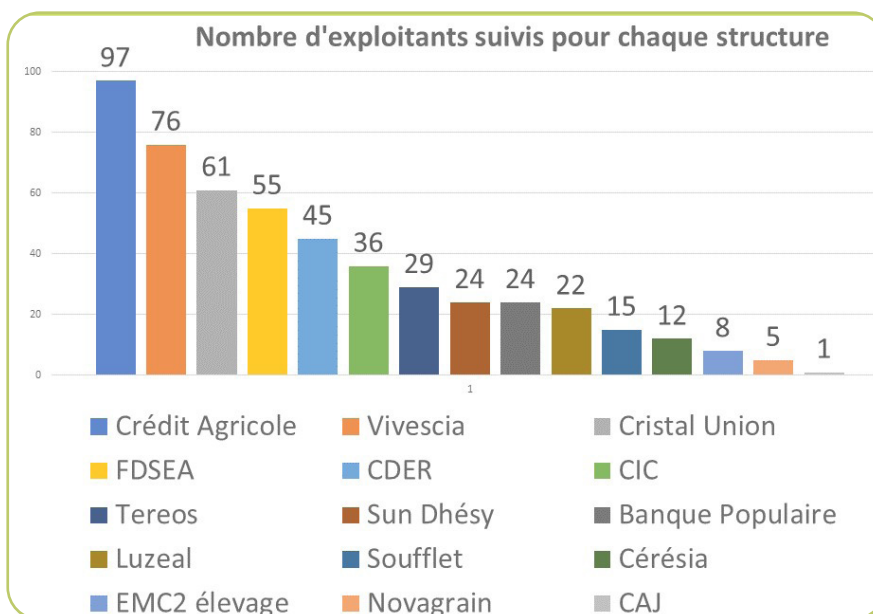
En Argonne et Brie champenoise, on retrouve en 2022 le même nombre d'exploitants qu'en 2017.

En Vallée de la Marne et surtout en **Champagne Crayeuse**, le nombre d'exploitants suivis a connu une forte croissance en 2019, suite aux difficultés de la filière betteravière depuis 2018.

Le nombre de suivis en **zone viticole** a également tendance à **augmenter depuis 2018**.

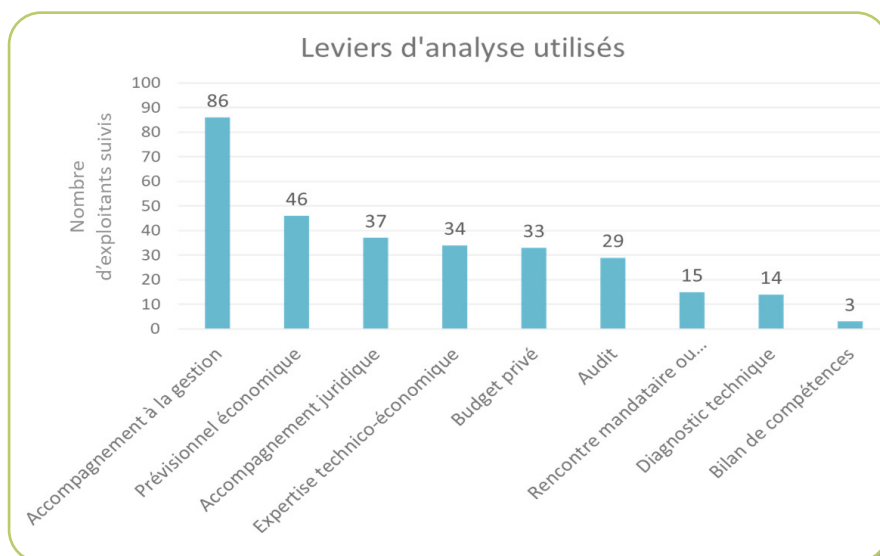


De nombreux partenaires concernés



Les leviers les plus utilisés pour les aider

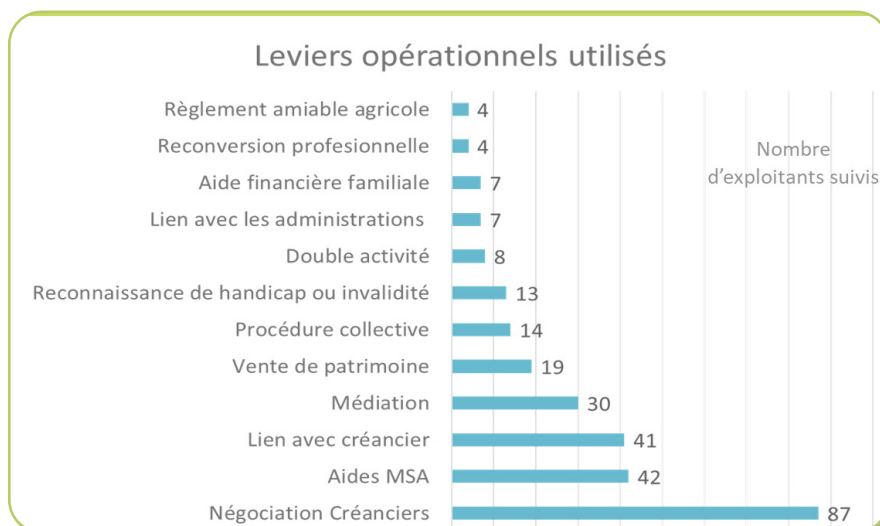
- Les **leviers pour analyser la situation** de l'exploitation sur le plan technique, économique, juridique... les plus utilisés en 2022 par ordre décroissant sont :
 - l'accompagnement de l'exploitant à la gestion,
 - le prévisionnel de trésorerie,
 - l'accompagnement juridique,
 - l'expertise technico-économique,
 - l'analyse du budget privé,
 - la réalisation d'audit global d'exploitation,
 - la rencontre avec un mandataire quand la piste d'une procédure collective est envisagée,
 - le diagnostic technique des productions (avec l'appui de la chambre d'agriculture),
 - le bilan de compétences.



Ces leviers d'analyse sont mis en oeuvre par les accompagnateurs ou par les partenaires des exploitants lorsqu'une expertise spécifique est nécessaire. Ils **sont révélateurs des problématiques rencontrées** par les

exploitants suivis puisque la majorité d'entre eux relève du domaine économique. Ces leviers sont utilisés sur la durée totale de l'accompagnement réalisé par REAGIR.

- Les **leviers opérationnels** les plus utilisés sont la **négociation avec les créanciers** (87 suivis en 2022), la **création de liens** entre l'exploitant et ses partenaires créanciers (41 suivis en 2022) ou non créanciers, et le **partenariat avec la MSA**, notamment avec l'équipe des travailleurs sociaux. Ainsi en 2022, 42 exploitants ont pu bénéficier d'**aides** (aide au répit, aides pour la vie privée, prise en charge d'un accompagnement psychologique, prise en charge des cotisations sociales...) et 13 ont été accompagnés dans les démarches de **reconnaissance de leurs problèmes de santé** (handicap ou invalidité).



La **médiation** est également un levier opérationnel important qui a concerné 30 exploitants en 2022, soit pour aplanir des problèmes entre associés n'arrivant plus à communiquer ou n'ayant plus les mêmes objectifs, soit pour des problématiques familiales intergénérationnelles ou liées à des comptes courants associés des parents sortants.

Une **vente de patrimoine** (19 suivis en 2022) peut également être envisagée avec l'exploitant pour sauver la structure en cas de comptes courants associés débiteurs

ayant un impact trop fort sur l'exploitation.

Les **procédures collectives**, quant à elles, sont mises en oeuvre pour sauvegarder l'exploitation (quand aucune négociation amiable assurant la viabilité de l'exploitation ne peut aboutir avec les créanciers) ou la liquider (afin de protéger l'individu en cas de situation de blocage inextricable). Ces procédures permettent également l'intervention d'administrateurs judiciaires qui peuvent parfois aider l'exploitant à prendre une décision difficile.

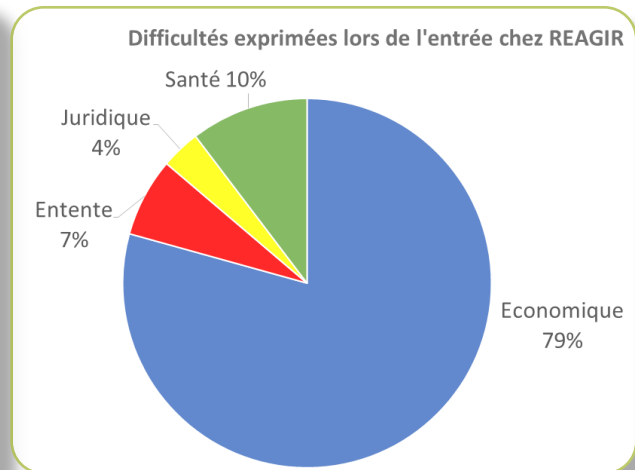
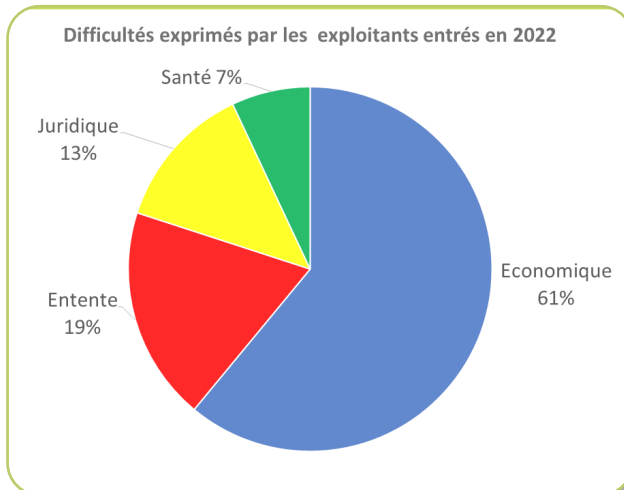
Focus sur les exploitants entrés chez REAGIR en 2022

Des raisons économiques mais pas seulement

En 2022, 31 personnes sont entrées dans le dispositif REAGIR, soit 24 exploitations. **61%** (contre 81% en 2022) expriment **des difficultés économiques**, 19% des problématiques d'**entente** entre associés (14% en 2021), 13 % des **difficultés juridiques** (motif non exprimé en 2021),

c'est-à-dire des problématiques en lien avec des procédures judiciaires, le statut des exploitants ou la forme juridique des exploitations. 7% ont poussé la porte de REAGIR en raison de **problèmes de santé** (5% en 2021, soit un exploitant).

Comparaison des motifs d'entrée chez REAGIR en 2022 et des motifs d'entrées de l'ensemble des exploitants suivis en 2022



29% des exploitants entrés chez REAGIR en 2022 ont entre 25 et 44 ans, **48% entre 45 et 54 ans** et 23% entre 55 et 64 ans.

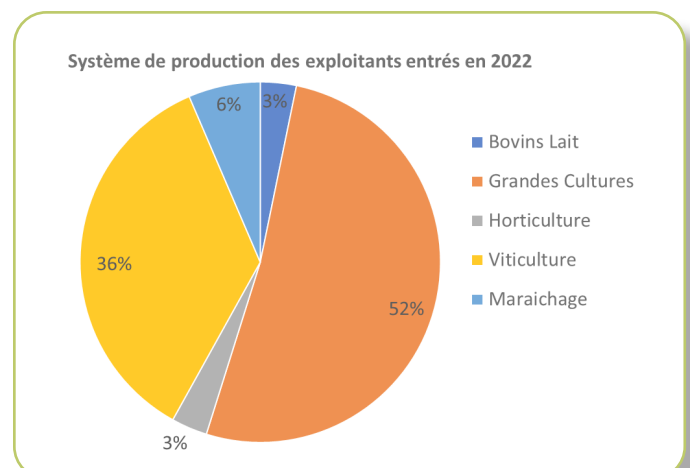
La majorité des personnes (24 sur 31) entrées dans le dispositif en 2022 est titulaire d'un **diplôme inférieur ou égal au bac**.

Focus sur les 25-40 ans

- Six exploitants ont entre 25 et 40 ans (sur les 31) pour 5 exploitations, dont deux sur la même exploitation ayant perçu la DJA.
- Quatre sont accompagnés pour des problèmes économiques (dont les deux exploitants ayant perçu la DJA), un pour un problème d'entente intergénérationnelle et un pour un problème de santé.
- On compte deux viticulteurs, un polyculteur, une horticultrice et deux maraichers, également éleveurs de bovins viande.

Plus de viticulteurs et d'EARL

Les exploitants entrés en 2022 chez REAGIR représentent une **diversité de systèmes de productions** (52% en grandes cultures, 36% en viticulture, 6% en maraîchage, 3% en bovins lait, 3% en horticulture) contrairement à 2021 (86% en grandes cultures et 14% en viticulture).



Alors qu'il est en moyenne de 80 % depuis 2016, le pourcentage d'**exploitations céréalières** est **en nette baisse** en 2022 (52%). En revanche, le **nombre d'exploitants viticoles entrants est historiquement haut** (35%). Une meilleure connaissance du dispositif REAGIR par les viticulteurs grâce à une communication renforcée peut expliquer une partie de cette hausse.

58% des nouveaux exploitants sont **en EARL** (57% en 2021) et 19% en exploitation individuelle (contre 24% en 2021) alors qu'elle représente une des formes juridiques les plus développées dans le département.

Motifs d'entrée des 11 viticulteurs en 2022

- mésentente entre associés (1)
- problèmes de santé non liés à l'exploitation (2)
- problèmes économiques découlant de problèmes de santé (2) ou de prélèvements privés trop importants (6)

Si l'on compare à l'ensemble des exploitants suivis en 2022, on observe **une plus grande proportion d'exploitants en EARL** parmi ceux entrés en 2022 (58% contre 47%) et un recul des exploitants en exploitation individuelle (19% contre 30%).

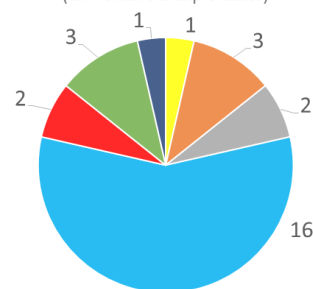
Focus sur les exploitants sortis en 2022

28 personnes sont **sorties** du dispositif REAGIR en 2022 (contre 42 en 2021) dont **24 de façon positive**, 3 par manque d'implication dans la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour améliorer la situation de leur exploitation. Un exploitant est décédé.

24 exploitants **ont donc retrouvé une autonomie et une situation plus sereine** leur permettant d'envisager un avenir sans REAGIR. Ils ont en effet maintenu leur activité en l'améliorant pour 16 d'entre eux, ou bien sont devenus double-actifs pour compléter les revenus de l'exploitation (1 exploitant), se sont reconvertis (2), ont fait valoir leur droit à la retraite (3).

Deux exploitants ont arrêté leur activité sans reconversion, par choix pour l'un et en raison de souci de santé l'empêchant de travailler pour l'autre.

Devenir des exploitants sortis en 2022
(en nombre d'exploitants)



- Double activité
- Arrêt d'activité sans reconversion
- Reconversion
- Décès
- Retraite
- Poursuite d'activité avec amélioration
- Poursuite d'activité sans amélioration

Exemples de solutions mises en place par les agriculteurs sortis en 2022 grâce à l'accompagnement REAGIR

- Amélioration technique et mise en place de plans d'étalement avec les créanciers
- Retraite et transmission ayant permis de régler les encours
- Reconversion professionnelle
- Revenu complémentaire trouvé à l'extérieur
- Accompagnement en redressement judiciaire
- Accompagnement à la liquidation
- Vente de foncier ayant permis de régler les encours et annuler le compte courant associé débiteur
- Accompagnement à la maîtrise des budgets privés et professionnels
- Accompagnement à la communication entre associés et entre membres de la famille.

Les actions de sensibilisation réalisées en 2022

De nombreux échanges avec les partenaires

En parallèle des **Comités Techniques** réunissant les partenaires cinq fois par an pour présenter les dossiers en cours, échanger sur les leviers possibles à mettre en œuvre et formaliser les demandes d'aides institutionnelles (du type Area, aide à la reconversion professionnelle), REAGIR organise des **rencontres** et des échanges pour **expliquer en quoi consiste l'accompagnement** des

exploitants en difficulté.

Ces rencontres permettent également **d'identifier les leviers d'amélioration** possibles ainsi que **les offres d'accompagnement existantes** chez les partenaires pour optimiser le suivi des exploitants pris en charge par REAGIR.

Actions partenariales réalisées en 2022

- Rencontre avec les administrateurs judiciaires intervenant dans la Marne
- Un Comité Technique rassemblant les élus des structures partenaires de REAGIR pour exposer les leviers d'actions, les points de conjoncture
- 7 Interventions pour présenter les missions de REAGIR : CDER, FDSEA, CIC, Cérésia, Tereos, Luzéal et l'ARS (Agence régionale de santé)
- Participation au webinaire de Chambre d'agriculture France sur la thématique « comment systématiser la détection précoce des situations de fragilité »
- Participation à l'enquête de l'Idèle (Institut de l'élevage) avec le Point Accueil Installation sur les besoins des structures opérant dans le secteur de l'élevage pour mieux accompagner les éleveurs
- Rencontre avec la DDT (Direction départementale des territoires) et la MSA pour la mise en place du Plan mal-être au niveau de la Marne
- Rencontre avec AS Entreprises et le CDER pour faire le point sur le partenariat et l'accompagnement des exploitants suivis par REAGIR
- Rencontre avec le CDAD (Conseil départemental de l'accès au droit) pour la mise en place d'un partenariat afin que l'Adasea devienne un « Point Justice »
- Participation à la journée nationale Plan mal-être en juin 2022 à Paris organisée par Chambres d'Agriculture France
- Participation aux réunions conjonctures de la FDSEA et de CER France (présentation de la conjoncture agricole après moisson et perspectives économiques)
- Présentation au Conseil de l'Agriculture Française (CAF) de la Marne de l'étude « Le sens du travail en agriculture » réalisé par l'Adasea afin de sensibiliser les OPA sur les actions de prévention à mettre en place pour limiter le mal-être des exploitants.

Une formation à destination des partenaires

En 2021, REAGIR avait proposé des demi-journées d'information à ses partenaires sur la thématique « *Savoir réagir face à une personne en souffrance et savoir se protéger* ». Les retours positifs et les besoins formulés par les participants à ces interventions ont conduit REAGIR à proposer **quatre sessions de**

formation d'une journée sur cette thématique en 2022. 30 stagiaires l'ont suivie.

Cette formation, mise en place en collaboration avec le CRFPS, bénéficie de la **certification Qualiopi** facilitant ainsi la participation des salariés des OPA.

Des actions à destination des exploitants

Comme les années passées, les accompagnateurs REAGIR sont intervenus auprès d'exploitants en collaboration avec le PAI et les Jeunes Agriculteurs autour des **relations cédants-jeunes installés** lors de demi-journées Installation-Transmission.

REAGIR continue également de proposer aux agriculteurs suivis de participer à un **groupe de parole** pour partager leur vécu et sortir de l'isolement : un groupe de cinq exploitants s'est réuni quatre fois en 2022.

2022 a été marquée par de **nouvelles actions**. Des **formations** ont été mises en place pour les exploitants

suivis par REAGIR : **Perfectionnement comptable** (dix stagiaires en deux sessions) et **Construction et suivi du budget de trésorerie** (six stagiaires).

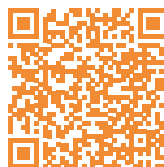
Les accompagnateurs REAGIR sont également intervenus au cours du **stage 21h**, stage obligatoire pour s'installer, pour **sensibiliser aux risques liés à la gestion de l'entreprise** que peuvent rencontrer les exploitants tout au long de leur vie professionnelle. Cette nouvelle **action de prévention** a été mise en place suite au constat d'une augmentation du nombre de jeunes suivis par REAGIR au fil des ans.

La communication : indispensable pour prévenir et sensibiliser

REAGIR sur les réseaux sociaux

En plus de sa présence sur la page **LinkedIn** de l'Adasea, REAGIR a développé sa communication sur les réseaux sociaux via la création d'une page **Facebook** en février 2022 (jusqu'à 2 200 personnes touchées). Le dispositif y partage les actualités de REAGIR et des articles en relation avec la souffrance des exploitants.

Accédez à la Page
LinkedIn de l'Adasea



Accédez à la Page
Facebook de REAGIR



REAGIR sur le web

Le site internet de REAGIR (www.reagir-marne.fr) informe également les exploitants et les OPA du fonctionnement du dispositif et met à disposition des témoignages, des informations et des conseils.

Accédez au site
internet de REAGIR



REAGIR via la documentation

En 2022, un document à destination des partenaires a été créé et diffusé pour leur **expliquer le fonctionnement du partenariat REAGIR-OPA**.

Scannez-moi !



REAGIR dans la presse

Retombées presse

En avril 2022, un **communiqué de presse** a été adressé à la presse agricole et grand public pour en **appeler aux dons** des citoyens, des consommateurs et des entreprises afin de **financer les accompagnements** des agriculteurs en difficulté proposés par REAGIR. Un accompagnement revient en moyenne à 9 000 €.

L'information a été diffusée par :

- **France Bleu** : deux passages différents le 29 avril au JT du matin

- **Champagne-FM** : un passage radio

- **L'Union** du 10 mai

- **La France Agricole** du 27 avril (site web) et du 29 avril (une brève dans l'édition papier)

En octobre 2022, un deuxième **communiqué de presse** a été diffusé suite à la **labellisation de l'Adasea en Point Justice**. Il a été repris par La **France Agricole** (une brève dans l'édition papier).

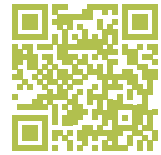
Nos publications

Parallèlement à ces retombées presse, nous avons publié :

- un article dans la **Champagne Viticole** sur le fonctionnement des groupes de parole proposés par REAGIR
- un article dans la **Marne Agricole**, la **Marne viticole** et la Champagne viticole sur le fonctionnement du Point Justice

REAGIR communique également via la **Newsletter ActuMarne de la FDSEA** destinée à 1 700 exploitants environ : trois brèves ont été diffusées en 2022 .

Retrouvez les principaux articles de la presse écrite sur le **site internet de REAGIR en rubrique Presse** ou via ce QR Code.



Remerciements

L'Adasea adresse ses sincères remerciements aux élus de la Région Grand Est, au Département de la Marne et à la Chambre d'agriculture de la Marne, pour leur soutien financier et aux chargés de mission pour la qualité de leur relationnel et de leur suivi.



L'Adasea remercie également sincèrement les donateurs (Anne Marion-Bouchacourt, les agriculteurs de Pomacle) et les bénévoles.



Des prestations en Champagne-Ardenne pour Symbiose

L'Adasea est administrateur, adhérent et partenaire de l'association Symbiose, pour des paysages de biodiversité.

Ne disposant pas de salarié, cette association s'appuie sur les compétences de ses adhérents et partenaires pour réaliser les projets, sous forme de prestations et/ou conventions.

Pour en savoir plus sur Symbiose : www.symbiose-biodiversite.com

Dans ce cadre, l'Adasea intervient auprès de Symbiose sous forme de prestation pour les missions d'animation des comités de suivi des projets, de coordination de ces projets, de rédaction d'appel à projets, de recherche de financeurs et de communication.

En 2022, l'action s'est focalisée sur la **trame verte et bleue** et sur les projets d'innovation et de **partenariats scientifiques**.



Exemples de projets menés par Symbiose

Trame verte

- La gestion au niveau départemental du programme **Plantons des haies** du plan France Relance lancé par l'Etat au printemps 2021 s'est poursuivie en 2022 en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de la Marne (FDC51) pour l'accompagnement individuel et collectif des plantations de haies, la chambre d'agriculture de la Marne (CA51) pour les projets d'agroforesterie et la FDSEA 51 pour la communication et les relais dans leurs réseaux.

Au final, 84 projets ont été accompagnés représentant 22 km de haies simples, 65 km de haies doubles et 15 km d'arbres intra-parcellaires.

Trame bleue

Symbiose élargit son champ d'action avec deux projets concernant la Trame Bleue. A l'instar de la Trame verte, la Trame bleue est un réseau formé de continuités écologiques aquatiques et humides (cours d'eau, zones humides...) hors milieu marin. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, et au bon état écologique des masses d'eau.

Innovation et partenariats scientifiques

Le **partenariat** entre **Symbiose** et l'Université Reims-Champagne-Ardenne (**URCA**) signé en septembre 2021 s'est poursuivi en 2022 par une enquête de janvier à mai pour comprendre les conditions d'émergence et de diffusion territoriale des actions conduites par

- Le projet **Apiluz** qui consiste à laisser des Bandes de luzerne Non Fauchées (BNF) monter à fleurs pour nourrir les pollinisateurs en juin-juillet a été reconduit en 2022 avec les mêmes objectifs de surface.

2 422 agriculteurs se sont impliqués dans l'opération pour laisser 1 895 km de BNF, soit une surface totale de 568 ha dans six départements : Marne (68% de la surface totale de BNF), l'Aube (18%), les Ardennes (11%), l'Aisne, la Seine-et-Marne et l'Yonne.

Cette année, deux syndicats apicoles (FGSAM et la Champagne apicole) se sont joints aux financeurs du projet.

Un premier projet concerne six communes du **Chaourçois dans l'Aube** avec l'objectif de protéger des mares (30 mares dans un premier temps sélectionnées pour leur intérêt) et leur biodiversité.

Un second projet est déployé **dans les Ardennes** pour restaurer et déployer des aménagements d'hydrauliques douces sur les bassins versants des ruisseaux du Longwé et du Lametz.

Symbiose. Les résultats ont été diffusés lors d'un **séminaire de recherche-actions** le 20 juin et lors du **colloque** Symbiose-URCA « Agroécologie-Paysages-Aménagement » en octobre clôturant la première phase de ce partenariat scientifique.

Des prestations au niveau national pour Epiterre

L'Adasea, Imagin'Rural et Epiterre

L'Adasea est membre fondateur de l'association nationale Imagin'Rural créée en 2018 avec l'ensemble des 5 Adasea réparties sur le territoire national.

L'objectif est de mutualiser les compétences des 50 salariés des Adasea

(social, environnement, aménagement) pour répondre aux demandes des collectivités et des entreprises privées.

Plus d'informations sur : www.imagintrural.fr



La société Epiterre a été créée en 2019 par le réseau Imagin'Rural disposant de salariés experts dans les domaines de l'écologie, l'environnement, de l'hydrogéologie, la géographie, la cartographie, l'aménagement du territoire, l'animation de projet, et par la FNSEA disposant de juristes et de son réseau national d'agriculteurs.

Cette collaboration a pour objectif de valoriser financièrement des actions réalisées par les exploitants en faveur de l'environnement. Cela prend la forme de contrats de prestations de services environnementaux (CPSE) signés entre des entreprises privées et les agriculteurs.

Epiterre s'adresse à des entreprises, dans le cadre d'une compensation écologique obligatoire liée à un projet d'aménagement (parc éolien par exemple), ou encore dans le cadre de leur politique RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) si elles sont à la recherche d'actions pour la préservation de la biodiversité, la protection de l'eau, l'adaptation au changement climatique, compensation carbone...

Epiterre co-construit chaque projet avec les agriculteurs du territoire concerné souhaitant s'y investir, en cohérence avec les problématiques et enjeux locaux.

Exemples de projets portés par Epiterre en 2022

GRT Gaz : optimiser la gestion des bandes de servitude

En 2021, GRT Gaz a sollicité Epiterre pour la réalisation d'une étude d'évaluation des pratiques d'entretien de leurs bandes de servitude situées au-dessus des conduits de gaz traversant cinq communes de l'Aisne (Trefcon, Attilly, Anizy et Thenelles et Gauchy).

L'objectif était d'optimiser leurs pratiques pour développer la biodiversité sur ces surfaces. Jusqu'à présent, seul un débroussaillage était réalisé par GRT Gaz.

En 2022, une expérimentation (observation, analyse) a

été conduite sur 4,140 km de linéaire sur la commune de Gauchy pour concevoir des mesures adaptées aux impératifs opérationnels et sécuritaires de l'entreprise.

La restitution des préconisations d'entretien de ces bandes de servitude a été réalisée en février 2023. Le mode d'entretien testé pourrait être élargi au niveau national si les résultats sont concluants.

A ce projet s'associe pour sa réalisation la société Miroir Environnement.

EcoMiam : développer des parcours pédagogiques près des magasins

Grand acteur de la distribution alimentaire, Ecomiam s'est rapproché d'Epiterre en 2021 afin de développer des parcours de biodiversité pédagogiques à proximité de leurs magasins.

Le projet sera inauguré fin juin 2023 dans le Finistère.

A ce projet s'associent pour sa réalisation les associations All'homme et Bretagne Vivante.



Maison des Agriculteurs

2 rue Léon Patoux

CS 50001

51664 Reims Cedex

03 26 04 74 09

a051@adasea.net

www.adaseamarne.f



Conception-Rédaction : Adasea- **Crédits photo** : Adasea
Impression : Farman Communication
Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC